

14 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 13 février 2006 reçu le jour même, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (5, rue Masseran, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 7 février 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de GENERALE DE SANTE et détenir, à titre indirect par l'intermédiaire de la société Ixis Corporate & Investment Bank, 2 322 076 actions GENERALE DE SANTE représentant autant de droits de vote, soit 5,95% du capital et 5,96% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'opérations de marché de capitaux effectuées par la société Ixis Corporate & Investment Bank, banque prestataire de services d'investissement filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

¹ Sur la base d'un capital composé de 39 028 224 actions représentant 38 966 224 droits de vote.